

## MESSAGE du père Modérateur aux membres et aux amis des Foyers de Charité

Châteauneuf, mercredi 4 avril 2018

Bien chers pères et bien chers membres laïcs de l'œuvre des Foyers,  
Chers amis des Foyers de Charité,

Les éléments que je souhaite vous communiquer sont importants et graves.

Je vous invite tout d'abord à prendre connaissance du communiqué de Mgr François Touvet, évêque de Châlons, diocèse où est situé le Foyer de Baye :

\*\*\*

### *Communiqué de Mgr François Touvet, évêque de Châlons*

*Chers diocésains,*

*C'est avec tristesse que j'ai été informé le 26 mars qu'une famille avait fait la veille un signalement à la Cellule Permanente de Lutte contre la Pédophilie de la Conférence des Évêques de France, mettant en cause l'actuel responsable du Foyer de Charité de Baye, le père François-Jérôme Leroy.*

*J'ai aussitôt prévenu le procureur de la République de Châlons le 27 mars 2018 pour que les autorités compétentes se saisissent du dossier, et fassent la lumière sur ces accusations. Je m'en remets entièrement à la justice en laquelle j'ai totale confiance.*

*Avec l'accord de l'évêque de Versailles, où le père Leroy est incardiné, j'ai décrété que le père Leroy ne devra plus résider dans le diocèse de Châlons ni y exercer un quelconque ministère auprès de jeunes mineurs tant que la justice ne se sera pas prononcée. L'évêque de Versailles a pris de son côté des dispositions similaires et ordonné en accord avec le modérateur des Foyers de charité son déménagement en un lieu retiré connu du procureur.*

*Par ailleurs, dans le même dossier d'accusation, il est fait mention du père Michel Blard, décédé en 2014. Ayant déjà rencontré moi-même en 2017 les parents d'une victime décédée en 2013, j'exprime ici mon profond désir de pouvoir écouter et soutenir toute éventuelle autre victime du père Blard. Je prie toute personne en possession d'un témoignage direct sur des faits graves qui auraient pu lui être reprochés, de me les communiquer sans délai.*

*Je demande à chacun, dans ces temps douloureux, de prier pour les victimes, pour la sérénité de l'enquête, et pour que chacun puisse accomplir son devoir en toute impartialité et justice.*

*Mes pensées vont en priorité aux victimes et à leurs familles, je redis ma détermination à demander la vérité, et ma disponibilité pour accueillir et écouter, en toute humilité.*

*J'assure tous mes collaborateurs, prêtres, diacres, laïcs, de mon soutien dans cette période difficile, et attends de chacun compassion, soutien, retenue et patience.*

*Je rappelle enfin que le diocèse de Châlons et le diocèse de Reims ont conjointement mis en place une cellule d'écoute de victimes en janvier 2017, que l'on peut contacter via le site dédié [www.ecoute.info](http://www.ecoute.info)*

*Fidèlement, tout à tous*

*François Touvet  
Évêque de Châlons*

\*\*\*

Je comprends le choc et l'émotion suscités par ces révélations.

Ma première pensée va aux personnes concernées par les abus sexuels commis par le père Blard, à ceux qui ont été blessés par ces actes scandaleux qui ont détruit leur innocence et la confiance qu'ils avaient envers un prêtre.

Le père Michel Blard étant décédé, il n'est plus possible d'ouvrir une action en justice. J'éprouve une immense compassion pour les victimes et me tiens à la disposition de toute personne qui souhaiterait apporter son témoignage personnel et être reconnue dans le drame vécu.

Par courrier ou par mail, notre « cellule de lutte contre les abus » est habilitée à recueillir tout témoignage concernant des faits commis dans les Foyers de Charité :

**Cellule de lutte contre les abus**

Les Foyers de Charité  
85 rue Geoffroy de Moirans  
26330 Châteauneuf de Galaure  
Mail : [paroledevictim@lesfoyersdecharite.com](mailto:paroledevictim@lesfoyersdecharite.com)

En tant que Modérateur des Foyers de Charité, j'ai également été informé des graves accusations à l'encontre du père Leroy. Elles m'ont été transmises par la cellule nationale de lutte contre la pédophilie de la conférence des évêques de France le 26 mars 2018. Dès le lendemain, j'ai prévenu le Procureur de la République de Châlons en lui faisant part des éléments qui étaient en ma possession, comme le demande la loi. Les Foyers de Charité font confiance au travail de la justice pour faire toute la lumière sur ces accusations.

J'accompagne aujourd'hui le père François-Jérôme Leroy dans la mise en application des deux décrets canoniques promulgués à son encontre, dans le respect des décisions de ses autorités ecclésiastiques, afin que l'enquête puisse être menée sereinement.

Notre devoir de protection des enfants et des personnes vulnérables, notre engagement dans la prévention et le traitement des cas d'abus sont plus que jamais d'actualité.

Nous avons promu en interne [un document](#) indiquant les mesures de prudence pour la protection des mineurs, à mettre en œuvre dans chaque communauté. Nous avons également mis en place des formations afin que les membres de tous les Foyers puissent intégrer et appliquer ces mesures.

Je redis encore une fois ma disponibilité à recevoir toute personne qui aurait été concernée par ces faits dramatiques.

Au moment où nous célébrons le mystère pascal de mort et résurrection de Jésus, portons tout cela dans notre prière personnelle et celle de nos communautés.

Bien fraternellement,

Père Moïse NDIONE  
Père Modérateur de l'Œuvre des Foyers de Charité